

État confédéré : définition claire et différence avec fédéral

Distinguer confédération et État fédéral — Fiche d'exercice

Durée indicative : **45 min**

Prénom :

L'essentiel à mobiliser

- Une confédération est une union d'États souverains créée par traité.
- Dans une confédération, le pouvoir commun est limité et dépend largement des États membres.
- Dans un État fédéral, une constitution répartit les compétences entre l'État fédéral et les entités fédérées.
- La différence principale porte sur le degré de souveraineté conservé par les membres et sur la force du pouvoir central.
- Les confédérations sont souvent fragiles car les décisions communes peuvent être difficiles à imposer.

Exercices

Exercice 1 — Définir les notions essentielles

Répondez précisément aux questions en utilisant le vocabulaire du cours.

Donnez une définition claire d'un État confédéré.

Expliquez pourquoi l'expression « confédération » est souvent plus importante que l'expression « État confédéré » prise isolément.

Citez deux éléments qui montrent qu'un État membre d'une confédération conserve sa souveraineté.

Exercice 2 — Comparer confédération et État fédéral

Pour chaque affirmation, indiquez si elle correspond plutôt à une confédération ou à un État fédéral, puis justifiez brièvement.

Les États membres conservent l'essentiel de leurs pouvoirs et ne délèguent que peu de compétences à une autorité commune.

Une constitution commune donne à l'échelon central des compétences propres, supérieures dans certains domaines.

L'union repose principalement sur un traité entre États souverains.

Le pouvoir central peut imposer directement certaines décisions aux citoyens et aux entités membres dans les domaines prévus par la constitution.

Exercice 3 — Analyser une situation politique

Lisez la situation suivante puis répondez aux questions. Situation : Plusieurs États signent un traité pour organiser une défense commune et quelques règles commerciales. Chaque État conserve son gouvernement, ses lois principales et peut refuser d'élargir les compétences de l'autorité commune. Cette autorité commune ne dispose pas d'un véritable gouvernement national capable d'imposer largement ses décisions.

Cette situation correspond-elle plutôt à une confédération ou à un État fédéral ? Justifiez avec deux indices.

Relevez dans la situation un élément montrant que les États membres restent souverains.

Expliquez en une phrase pourquoi ce type d'organisation politique peut être fragile.

Exercice 4 — Rédiger une réponse organisée

Rédigez une réponse courte et structurée. Votre réponse doit comporter une définition, une comparaison et un exemple historique.

En 8 à 10 lignes, expliquez la différence entre une confédération et un État fédéral.

Utilisez au moins trois mots ou expressions parmi les suivants : souveraineté, traité, constitution, pouvoir central, compétences, États membres.

Citez un exemple historique de confédération et précisez en quoi il illustre la notion.
